

**EXAMEN COMBINE DE MEDECINE INTERNE ET
DE MEDECINE COMMUNAUTAIRE ET PREMIER RECOURS**

Descriptif et informations

L'évaluation des AMC de Médecine Interne ainsi que de Médecine Communautaire et de Premier Recours est partiellement combinée et comprend deux volets :

1. L'évaluation formative des 2 stages, qui se fait individuellement pour chaque stage.
2. L'examen sanctionnel qui réunit l'examen de Médecine Interne et celui de Médecine Communautaire et de Premier Recours (MCPR) depuis le 1^{er} janvier 2012, afin de mieux préparer les étudiants à l'examen final de médecine humaine (EFMH).

1. EVALUATION DES STAGES

Les évaluations au cours des 2 stages ont un objectif à la fois formatif et qualifiant pour accéder à l'examen combiné. Cela signifie que l'étudiant doit accomplir toutes ces évaluations pour accéder à l'examen.

A. AMC de Médecine Interne

- Liste des évaluations formatives :
 - Deux évaluations au cours de l'AMC, à la 4^{ème} et la 8^{ème} semaine. Ces évaluations sont en principe remplies par le chef de clinique qui a supervisé l'étudiant pendant la période et concerne notamment les admissions de patient faites par l'étudiant dans l'unité de soins.
 - La validation de situations cliniques (admissions) dans GPS
 - Présentation De Cas par les Etudiants (PDCE) : accomplie au moins à une reprise par chaque étudiant au cours du stage dans les tutoriaux ad hoc (grille d'évaluation jointe), également validé sur GPS.
- Autres exigences :
 - l'étudiant doit avoir participé à toutes les activités de l'AMC, avec une tolérance maximale de 20% d'absence justifiée.
 - L'étudiant doit avoir eu un comportement professionnel durant son stage.
- Le responsable de l'AMC valide le stage de chaque étudiant à partir de ces évaluations, de la liste de présences, et de leur appréciation du professionnalisme de l'étudiant au cours du stage. Lorsque les conditions de validation du stage ne paraissent pas remplies, la décision finale est prise par le responsable de l'AMC avec un comité de représentants des enseignants de l'AMC sur le site du stage de l'étudiant (Cluse-Roseraie, y.c. Beau-Séjour, ou Hôpital des Trois-Chêne).
- L'absence d'un des pré-requis peut entraîner la non-validation de l'AMC. Dans ce cas, l'étudiant doit refaire l'AMC avant de pouvoir se présenter à l'examen combiné.
- Le secrétariat de l'AMC Médecine interne transmet au Secrétariat des étudiants la liste des étudiants pour lesquels le stage est validé ou non validé.

B. AMC de Médecine Communautaire et de Premier Recours

- Chaque étudiant a une évaluation formative dans les activités cliniques sur les différents lieux de stage (cabinet médical, centre d'urgence, gériatrie, addictions) de l'AMC MCPR. Lors du bilan de fin de stage de l'AMC MCPR, le tuteur de groupe fait avec chaque étudiant une **évaluation de synthèse** basée sur les évaluations obtenues dans les différents lieux de stage et les listes de présence.
- Le stage d'AMC MCPR est validé par le tuteur de groupe et le responsable de l'AMC MCPR si
 - Participation à au moins 80% des activités didactiques (tutoriaux, séminaires)
 - Participation à au moins 80% des activités cliniques
 - Documentation sur GPS de 8 situations cliniques prises en charge par l'étudiant : 3 au cabinet médical, 3 au centre d'urgences, 1 dans une consultation gériatrique ou de soins palliatifs et 1 en consultation d'addiction
 - Evaluation globale suffisante des compétences cliniques et du professionnalisme (« conforme aux attentes » et « au-delà des attentes ») dans les évaluations du stage au cabinet médical et dans un centre d'urgences à l'aide de formulaires GPS
 - Evaluation suffisante de la présentation de cas
- Le stage d'AMC MCPR est validé par le tuteur de groupe et le responsable de l'AMC MCPR. La validation du stage AMC MCPR permet à l'étudiant de se présenter à l'examen sanctionnel. Le secrétariat de l'AMC MCPR transmet au Secrétariat des étudiants la liste des étudiants pour lesquels le stage est validé ou non validé.
- Si un de ces critères n'est pas rempli, le stage AMC MCPR n'est pas validé. Le responsable de l'AMC MCPR peut valider le stage d'un étudiant si un motif valable (maladie, accident, deuil, autre) justifie sa participation insuffisante aux activités didactiques et cliniques ainsi qu'à une documentation des situations cliniques inférieure à ce qui est requis. L'étudiant dont le stage n'a pas été validé ne peut pas accéder à l'examen combiné et il doit refaire le stage AMC MCPR avant de pouvoir se présenter à l'examen.

2. EXAMEN SANCTIONNEL :

L'examen est commun pour l'AMC de Médecine Interne et l'AMC de Médecine Communautaire et de Premier Recours.

Il comprend 2 parties :

1. Stations avec patients standardisé (ECOS) : 3 stations de Médecine interne et 3 stations de MCPR. La durée de chaque station est de **13 minutes, incluant la lecture de la consigne**. Il y a 2 minutes de rotation entre chaque station. Le parcours dure donc 1h28 pour chaque étudiant.
2. Examen assisté par ordinateur (EAO) en 2 parties successives, d'une durée totale de 4 heures :
 - 62 questions QCM de Médecine interne correspondant à des mini-vignettes cliniques incluant des questions de pharmacologie clinique et de médecine palliative.
 - 6 vignettes cliniques de MCPR organisées en séries de questions de type RN (*multiple choices*) comprenant au total 60 questions.

A. Matière examinée

Le contenu de l'examen couvre l'ensemble des objectifs d'apprentissage des deux stages AMC comme formulé sur le site facultaire et dans les cahiers des AMC de Médecine Interne et Médecine Communautaire et Premier Recours ainsi que des enseignements de médecine interne et médecine de premier recours de l'UIDC. L'interprétation de résultats d'examens complémentaires et de documents radiologiques peut être intégrée aux vignettes de raisonnement clinique.

B. Stations avec patients standardisés (ECOS)

1. Les étudiant.e.s sont responsables de suivre le plan d'examen qui leur est donné ; il indique dans quel ordre et à quelle heure débute chaque station. Un signal sonore indique le début et la fin de la station et retentit aussi 2 minutes avant la fin.
2. Les consignes de la station, qui sont affichées sur la porte de la salle d'examen, indiquent :
 - a. Le nom du patient
 - b. Le lieu de rencontre
 - c. Les tâches demandées à l'étudiant.e durant l'examen. Si des informations sont déjà données, il est inutile de les répéter. On recommande aux étudiant.e.s de n'effectuer que les tâches demandées et de se limiter aux points pertinents de l'anamnèse et/ou de l'examen clinique. On leur recommande aussi d'appliquer les techniques de communication au début, pendant et à la fin de l'entretien.
3. Matériel nécessaire : blouse, badge d'identification des HUG, un stéthoscope, un masque de protection, une solution hydro-alcoolique de désinfection des mains. Le reste du matériel nécessaire pour l'examen clinique est fourni sur place dans la salle d'examen. Du papier et un crayon seront fournis à chaque station pour la prise de notes.
4. Avant l'examen, le responsable de session ou son représentant contrôle l'identité des étudiant.e.s et les conduit aux salles d'examen et à la salle d'attente.
5. Un examinateur.trice assistera à l'examen, et restera silencieux.se pendant la durée de l'examen.

6. Lorsque vous abordez un élément de l'examen clinique dont le résultat ne peut être simulé par le patient, l'examineur.trice vous remettra une carte donnant les informations appropriées.
7. Comportez-vous avec le.la patient.e standardisé.e comme avec un.e vrai.e patient.e, appelez-le/a par son nom, présentez-vous, discutez et interagissez avec lui/elle comme vous le feriez avec un vrai patient. Vous n'avez pas à donner d'indications sur ce que vous faites ou recherchez à l'intention de l'examineur.trice.
8. Des dispositions sont prises pour éviter que les étudiant.e.s ayant passé l'examen communiquent avec ceux qui ne l'ont pas encore passé. Les étudiants de la 1^{ère} partie de la session (matinée) doivent se présenter 30 minutes avant leur heure de passage de l'examen puis ils attendent après leur examen dans une salle d'attente ; ils quittent les lieux dès que les étudiant.e.s de la 2^{ème} partie sont arrivés. Les étudiant.e.s de la 2^{ème} partie de la session (après-midi) viennent tous en même temps 30 minutes avant le début de la session et attendent leur passage à l'examen dans la salle d'attente ; après les 6 stations d'examen, ces étudiant.e.s quittent immédiatement les lieux.
9. Les étudiants ne sont pas autorisés à communiquer entre eux dans la zone d'examen, notamment avec ceux qui n'ont pas encore passé l'examen. **On demande à tous les étudiants de ne pas amener d'ordinateur portable ni de montre ni de tout autre appareil électronique. L'utilisation de ces appareils dans la salle d'attente et durant l'examen est strictement interdite ;** le cas échéant ils seront confisqués pour toute la durée de l'examen. **L'utilisation de livres, notes et autres documents durant l'examen est interdite.**
10. L'étudiant.e peut prendre des notes sur une feuille vierge en lisant la consigne au début de l'examen et durant l'examen mais doit les remettre à l'examineur.trice en sortant de l'examen. Une horloge se trouve dans chaque salle d'examen. En cas d'observation d'un comportement irrégulier ou frauduleux, le.la responsable de la session d'examen avertira l'étudiant.e de l'invalidation potentielle de son examen et fera un rapport.
11. Durant la période d'attente après l'examen, les étudiant.e.s doivent avoir un comportement respectueux et s'abstenir de consommer des boissons alcoolisées.

C. Examen assisté par ordinateur (EAO)

1. Les étudiant.e.s doivent suivre le plan d'examen qui leur est donné et qui indique l'heure de début et de fin de l'examen.
2. Chaque étudiant.e passe l'examen sur un poste de travail avec un ordinateur individuel numéroté, qui est attribué nominalelement selon une liste à l'entrée de la salle.
3. Avant l'examen, le.la responsable de session ou un.e surveillant.e contrôle l'identité de chaque étudiant.e à l'aide de la **carte d'étudiant.e**.
4. Chaque étudiant.e peut amener un ravitaillement. Aucun autre matériel amené par l'étudiant.e n'est autorisé dans la salle d'examen.
5. Chaque étudiant.e aura à disposition un document indiquant les valeurs de référence des examens de laboratoire ainsi qu'à une carte des interactions médicamenteuses pour les différents cytochromes.
6. Un.e responsable de session d'examen, appartenant aux enseignant.e.s de l'AMC de Médecine interne ou de l'AMC MCP, organise la session d'examen et s'assure de son bon déroulement. Des surveillant.e.s présents dans chaque salle d'examen réelle ou virtuelle veillent à ce qu'il n'y ait aucune communication entre étudiant.e.s ni d'utilisation de matériel non autorisé. Durant l'examen, les examineur.trices et surveillant.e.s ne donnent aucune information et ne répondent à aucune question.

7. Durant l'examen, les étudiant.e.s doivent être attentifs à la gestion du temps afin de répondre aux 62 questions QCM de médecine interne et aux 60 questions des 6 vignettes cliniques de MCPR dans le temps imparti.
8. Durant l'examen, les étudiant.e.s ne sont pas autorisés à communiquer entre eux. L'utilisation d'ordinateurs portables, tablettes, livres, notes et autres documents durant l'examen est strictement interdite.
9. Les étudiant.e.s peuvent se rendre aux toilettes un à un et ils.elles seront toujours accompagné.e.s par un.e surveillant.e.

Score et note d'examen

- La note est une note globale pour l'ensemble de l'examen (sur une moyenne de scores). Les 2 disciplines, Médecine interne ainsi que Médecine Communautaire et de 1^{er} recours, reçoivent la même note validant les crédits en cas de réussite.
- L'étudiant qui échoue à l'examen doit le refaire en entier à la session suivante.

Afin d'assurer la qualité et l'équité de l'examen,

- les questions sont vérifiées et celles qui paraissent inadéquates sont éliminées avant d'établir le score des stations et des vignettes-QCM.
- un système de correction («equating») est appliqué au cas où une station s'avère de manière statistiquement significative plus difficile que les autres.



Dr Sebastian Carballo, PD
Responsable de l'AMC de Médecine Interne



Prof. Jean-Paul Humair
Responsable de l'AMC de Médecine
Communautaire et Premier Recours